

Le 11 juin 2018, à 17h00, 11 conseillers sont présents, sont excusés les conseillers absents dont 4 ont donné pouvoir, puis donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, suivent les signatures.
Le Maire informe de l'ordre du jour

1/Plu : Débat Padd (Projet d'aménagement et de développement durable)

Le bureau d'études en charge du PLU présente le Padd.

C'est le document qui définit les orientations du projet d'urbanisme du PLU communal. C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation du PLU, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

Trois axes sont présentés :

- Axe 1 : Capdenac – territoire durable
 - Sauvegarder les richesses environnementales
 - Préserver les ressources
 - Valoriser la diversité des paysages
- Axe 2 : Capdenac – territoire attractif
 - Accompagner la dynamique démographique
 - Remettre en scène la zone du Couquet
- Axe 3 : Capdenac – territoire solidaire
 - Construire un modèle répondant aux besoins de la population
 - Porter un projet de développement en appui sur le tissu urbain existant
 - Développer une gamme d'équipements et de services adaptée

2/Jury d'assises 2019

Ainsi qu'il a été procédé les années précédentes, dans une première phase, les maires sont appelés à dresser, par tirage au sort en partant des listes électorales, une liste préparatoire comportant un nombre de noms triple, le tirage au sort doit avoir lieu publiquement.

Les résultats ont été transmis au Tribunal de Grande Instance, les nominés ont été sollicités.

3/Fdel : modification des statuts

C'est le nouveau contexte de la transition énergétique qui a poussé la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot) à modifier ses statuts, notamment, en introduisant la notion de procédure de « représentation-substitution » destinée aux EPCI à fiscalité propre pour représenter une commune adhérente. A sa dénomination, le syndicat ajoute le nom d'usage « Territoire d'Energie Lot ». Il devient compétant en matière relative aux infrastructures d'approvisionnement pour véhicules gaz ou hydrogène.

Le projet de modification des statuts est adopté par le Conseil Municipal.

4/ Saisonniers : augmentation de la période d'intervention

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 23 mai dernier, le conseil municipal avait approuvé la création d'emplois saisonniers sur une période de 10 semaines, pour les besoins du service, le conseil approuve l'extension à 13 semaines

5/ Office de tourisme : convention de fonctionnement

Le Conseil valide la convention de mise à disposition de la commune de Capdenac au Grand Figéac de la salle des Gardes pour y installer un office de tourisme intercommunal pour la saison 2018 du 04 juin au 30 septembre.

6/Remparts : demande de subvention

La commune pourrait prétendre jusqu'à 70% des dépenses en subvention, le chiffrage précis des travaux est à l'étude.

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 19h15